

- Je certifie avoir pris connaissance des obligations du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles des participants (RGPD) et accepte le traitement des données personnelles via le logiciel de gestion des adhérents. ([mention obligatoire](#))
- J'accepte le stockage et le traitement des données personnelles à des fins d'organisation du séjour national de randonnées pour les actifs libérés. ([mention obligatoire](#))

Le participant a la possibilité de demander la confirmation de l'effacement de ces données.

Pour cela il doit en faire la demande explicite auprès de : **Philippe HENRY**, responsable du suivi des inscriptions : philippe.henry@neuf.fr. ([mention obligatoire](#))
- Dans le cadre du droit à l'image, je reconnais avoir été informé(e) que préalablement à toute activité, l'ASCEE 63 ou la FNASCE sollicitera l'autorisation du participant relative à la prise et la diffusion de photographies ou de films le concernant, et/ou concernant leurs ayants droit. Ces photographies ou films seront exclusivement utilisés par l'association dans le cadre de ses publications diffusées sur toute forme de support de communication. ([mention obligatoire](#))
- Dans le cadre de la lutte contre la violence dans le sport (loi 2022-293) et de lutte contre la discrimination, je reconnais avoir été informé(e) par la FNASCE de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. ([mention obligatoire](#))
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du séjour et m'engage, sans réserve à le respecter ([mention obligatoire](#))

RAPPEL IMPORTANT

Le bulletin d'inscription n'est valide que s'il est accompagné :

Des 3 chèques de règlement

Du certificat médical en bonne et due forme

De l'engagement réciproque signé par le participant

Du document attestant que vous êtes « actif libéré » et adhérent de l'ASCE à jour des cotisations 2026

Documents à retourner à Philippe HENRY 11 avenue Louis Aragon 63200 RIOM avant le 30 mai 2026.

En cas de désistement intervenant après le 15 août 2026 les montants versés ne seront pas remboursés.

Il appartient à chacun, s'il le souhaite, de souscrire à une assurance annulation individuelle auprès de la compagnie d'assurance de son choix

